



Pyrénées Audoises

Centre Intercommunal d'Action Sociale

EXTRAIT

Du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

Délibération CIAS 2022-18.

OBJET : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-huit du mois de septembre à 14 h, le Conseil d'Administration du CIAS des Pyrénées Audoises s'est réuni à MONTFORT SUR BOULZANE, 11140 suite à la convocation faite le 21 Septembre 2022 par Monsieur le Président.

Etaient présents :

Francis SAVY, Mohammed EL HABCHI, Ginette JAMMES, Martine DAFFOS, Rose-Marie MANAUD, Alain RENON, Martine BENASSIS, Geneviève COMTE, Eric COUE, Jacques GALY, Alain CHANAUD

Excusés : Marielle PASTOU, Séverine CALDERON, Françoise TOURNAIRE, Huguette DUBOIS, Vincent MAYNIE, Paul COEFFARD (démissionnaire), Isabelle SZYMANSKI,

Secrétaire de séance : Martine DAFFOS

Nombre d'administrateurs en exercice : 16

Présents : 11

Votants : 11

Les banques (Crédit Agricole et Caisse d'Epargne) ont été sollicitées pour obtenir une avance de trésorerie.

Seule la Caisse d'Epargne a fait une proposition :

- Plafond de la ligne : 200 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux variable préfixé, indexé sur l'EURIBOR 1 semaine plus marge de 0,70%
- Frais de dossier : 400 €
- Commission de non-utilisation : 0,10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts



Pyrénées Audoises

Centre Intercommunal d'Action Sociale

Il est ainsi demandé aux membres du CA d'autoriser le Président à signer la proposition financière de la Caisse d'Epargne.

Les conclusions du rapport mises aux voix ont été adoptées à l'unanimité.

Ainsi délibéré, à QUILLAN, le 28 septembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Président



FRANCIS SAVY

*Transmis au représentant de l'Etat,
le 03.10.22
Le Président certifie qu'un extrait de
la présente délibération
a été affiché conformément à la loi,
le 03.10.22*